

eu l'intention ni le désir de modifier les droits riverains en question, et je maintiens encore que ces réglemens n'affectent pas ces droits. Je serais heureux de régler cette difficulté d'une manière raisonnable, et je demanderai à mon honorable ami de remettre la chose jusqu'à demain, afin que je puisse me consulter avec mes collègues. En même temps, je puis dire que sa proposition sera probablement acceptée; mais s'il arrivait que nous ne puissions pas nous entendre sur l'exposé des faits à soumettre à la décision de la cour, il devra être bien entendu que cet arrangement sera non avenu.

Hon. M. MITCHELL—J'ai été fréquemment consulté par les pêcheurs à ce sujet. J'ai assisté à quatre grandes assemblées, et je leur ai conseillé de s'assurer les services des meilleurs avocats possibles. Je suis convaincu que si ma proposition est acceptée comme elle est proposée—avec bonne foi—elle satisfera les gens de mon comté.

M. POULIOT—Les pêcheurs qui résident sur les bords du St. Laurent, dans mon comté, ont droit à une plus grande considération sous ce rapport que ceux dont la cause a été épousée par l'honorable député de Northumberland, et je recommande fortement cette question à la considération favorable du ministre de la Marine et des Pêcheries.

CANAL DE LA BAIE VERTE.

M. BURPEE (de Sunbury)—Je désire reprendre mon discours sur la question du canal de la Baie Verte.

Hon. M. MITCHELL—Je veux qu'il soit entendu que si l'on permet à l'honorable monsieur de continuer, je réclamerai le droit de réplique.

Plusieurs membres s'opposent à ce que l'honorable monsieur continue ses observations.

M. L'ORATEUR—Je déclare l'honorable député hors d'ordre en parlant, sur une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, sur un sujet dont avis a été donné.

M. BROUSE—Je propose l'ajournement de la Chambre afin de régulariser la discussion.

M. L'ORATEUR—Je déclare qu'il est irrégulier de parler, sur une motion

d'ajournement, sur un sujet dont avis a été donné.

Hon. M. VAIL—Cette question est d'une grande importance, et si l'on permet à l'honorable monsieur de continuer, il faut permettre la discussion entière. Je regrette que ce sujet ait été amené à une époque aussi avancée de la session, car il est d'une nature telle qu'il mérite d'être sérieusement examiné.

Hon. M. MACKENZIE—Comme la discussion de ce sujet entraînera probablement un débat prolongé, je demanderai à l'honorable monsieur de s'abstenir pour le moment, parce qu'un long débat retarderait les affaires pressantes de la Chambre.

M. BURPEE consent à ne pas continuer son discours, et le sujet est abandonné.

LES RÉCLAMATIONS D'AMBROSE SHEA.

Sur motion de l'honorable M. Cartwright, la Chambre se forme en comité des subsides.

L'item 37, affectant \$11,866 pour faire face aux réclamations probables de l'hon. Ambrose Shea, est lu.

Hon. M. CARTWRIGHT—Cet item a été inséré dans le budget afin de faire face à la dépense possible qui pourra être nécessitée par le rapport du comité de la Chambre chargé de s'enquérir de ces réclamations. Naturellement, le gouvernement croira de son devoir de s'enquérir des motifs sur lesquels cette réclamation est basée. Le montant porté au budget est la somme exacte, sans intérêt ni commission, réclamée par ce monsieur.

L'item est adopté.

CHANGEMENT DE VOIE DES CHEMINS DE FER.

Les items 39 et 40 sont adoptés

L'item 41, pour payer la balance du coût du changement de voie sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick (\$38,758.12 de 1874-75),—\$168,768.12, est lu.

Hon. M. LANGEVIN—Combien coûtera le changement total de voie?

Hon. M. MACKENZIE—Il a été dépensé \$821,124 jusqu'à présent, mais il y a des recettes pour vieux matériaux vendus qui réduiront considéra-